

La modernisation de l'État,
**qu'est-ce que ça change
pour vous ?**



Plus rapide et plus sûr, le passeport biométrique a fait ses preuves

21 millions de déplacements à l'étranger chaque année... les Français bougent ! Or, interrogés en septembre 2008 par un institut de sondage indépendant sur la qualité des démarches administratives, 70 % des usagers se plaignaient des délais de renouvellement des papiers d'identité. La France s'était engagée vis-à-vis de ses partenaires européens à passer au passeport biométrique. L'État a décidé qu'il fallait que ce soit aussi l'occasion de faciliter et d'accélérer les démarches de demande et de renouvellement des passeports. Le passeport biométrique est donc délivré depuis juin 2009 avec un double objectif : rendre le passeport encore plus sûr, et faciliter les démarches de renouvellement pour l'utilisateur, tout en réduisant les délais de délivrance.

Quatre nouveautés

La démarche de renouvellement a été simplifiée à quatre niveaux. Un : la réduction du nombre de pièces justificatives. En effet, l'extrait d'acte d'état civil n'est plus exigé. La présentation de la carte nationale d'identité ou de l'ancien passeport suffit. Deux : l'accessibilité. Le système a été "déterritorialisé" : en clair, il n'est plus obligatoire de s'adresser à sa mairie de résidence. L'utilisateur peut déposer son dossier directement à la mairie de son choix, parmi les 2 300 raccordées au système, partout en France. Trois : la rapidité. Pour un gain de temps supplémentaire, la mairie enregistre elle-même la demande et l'envoi en préfecture, par voie numérique. Quatre : l'amélioration du suivi. Dès que le titre est prêt, l'utilisateur est prévenu par SMS. Tout est mis en œuvre pour réduire au minimum l'attente et le déplacement des administrés.

Résultats ?

Un an et demi après la mise en circulation, un premier bilan positif se dégage. Le passage au passeport biométrique a permis d'accélérer la procédure en dehors des habituelles périodes d'engorgement estivales et de réduire les délais.

De plus, parce qu'il est équipé d'une puce contenant une photo numérique du visage et l'image de deux empreintes digitales, le passeport biométrique permet de répondre aux exigences pour entrer dans les autres pays et donc de voyager partout dans le monde en toute sécurité.